
PRÈS RITTER | Une pétition munie de plus de 2200 signatures a été remise hier à la DIP

L'Etat, gardien de la morale?

Exactement 2226 signatures ont été remises hier à la DIP à Berne. Mario Annoni étant excusé, ses remplaçants ont dû subir la froude du comité pétitionnaire, qui a réitéré ses demandes au cours d'un débat impromptu assez animé.

FEDERICO RAPINI

Les petits gestes comptent plus que les grands discours. La quinzaine de personnes qui s'est massée hier dans un restaurant exigu de la capitale en semblait convaincue. Autour d'un café, membres et sympathisants de l'association Marche blanche ont échangé une ultime fois leurs avis sur la nomination à l'école des Près-Ritter d'un professeur condamné pour actes sexuels sur des enfants.

A 15 h pile, le groupe quitte le bistro afin de rallier à pied les locaux de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (DIP). A la tête du cortège, Christine Bussat, présidente de l'association Marche blanche, garde précieusement sous un bras la pétition, munie de quelque 2200 signatures. A quelques exceptions près, les Biennois ont, eux, brillé par leur absence hier. La conseillère de ville Sonja Gurtner était du voyage. «Je ne sais comment expliquer ce silence de la part de la population biennoise, clame-t-elle. En tant que mère, grand-mère et citoyenne, cette affaire m'a tout simplement révoltée.»

En l'absence du conseiller

d'Etat Mario Annoni, Marcel Guélat et Beatrice Tobler, respectivement secrétaire adjoint et juriste au sein de la DIP, se sont vu remettre le classeur contenant les signatures. Christine Bussat a réitéré ses exigences, à savoir la révocation du professeur en question et la démission d'Irène Truffer, présidente de la commission scolaire ayant procédé à la nomination de ce dernier.

Ce qui aurait dû être une simple remise de pétition s'est transformée en débat sur le rôle de l'Etat. Marcel Guélat a rappelé la position de Mario Annoni. «Sur le plan juridique, cette nomination est légitime.» La pétition risque donc de compter pour beurre. «Un homme ne peut pas être condamné deux fois pour un même crime, s'est évertuée à rappeler Beatrice Tobler. Le juge n'a pas interdit à ce professeur d'exercer.» Le sang de Maud Clivaz, juriste bénévole de Marche blanche, n'a fait qu'un tour. «Personne ne vous a obligé à l'engager! Sur le plan pénal, l'homme a été jugé, certes. Mais au vu de ces précédents judiciaires, il ne remplit plus les conditions éthiques liées à sa profession.»

Dans l'assistance, des voix commencent à se lever: «Et la morale dans tout ça?» Réponse sèche de Beatrice Tobler: «L'Etat n'est pas là pour prêcher la morale...» Une phrase assassine suivie de trois secondes de silence: le malaise est palpable. «Comme contribuable, je ne peux exprimer que ma déception, a conclu Christine Bussat. Cette dernière

regrette que la DIP fasse passer le droit de réinsertion du professeur avant la protection des enfants. «Ils sont conscients du problème, mais ne veulent pas revenir sur la décision. Leur apathie m'a particulièrement choquée.»

Le mot de la fin revient à Maud Clivaz: «Les pouvoirs exécutif et judiciaire s'en lavent les mains. Espérons qu'au niveau législatif les choses bougeront!»

F. R.